



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS N° 2017-498-23 ET 2017-496-6

Est par la présente, donné par le soussigné, Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, avis-vous est donné que les règlements suivants :

- **Règlement n° 2017-498-23** modifiant le règlement de zonage n° 2017-498 afin d'autoriser l'usage de foresterie dans la zone habitation H-56 et de définir des dimensions et une superficie minimale de terrain pour pouvoir exercer cet usage
- **Règlement n° 2017-496-6** modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 2017-496 visant à augmenter le montant des amendes relatives à l'abattage d'arbres

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 juin 2024, **sont entrés en vigueur le 18<sup>e</sup> jour de juillet 2024**, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2024

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 7<sup>e</sup> jour d'août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2024

Ron Kelley  
Directeur général et greffier-trésorier